Accusé de réception en préfecture
001-200069193-20250410-D2025-116-DE
Date de télétransmission : 17/04/2025
Date de réception préfecture : 17/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 10 AVRIL 2025

Nombre de membres :
En exercice : 59
Présents : 42
Pouvoirs : 8
Votants :49

Date de convocation et d'affichage :
27 mars 2025

Numéro :
D20250410_116

Objet :
Approbation des conventions cadre de partenariat pour l'animation du Programme Agro-Environnemental et Climatique de la Dombes et des MAEC Forfaitaires pour la transition des systèmes agricoles

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace du Vieux Jonc à Saint-Paul-de-Varax, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER		x	T. JOLIVET
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Dominique	LAMY		x	C. BROUILLET
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	JP. GRANGE
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

Accusé de réception en préfecture
001-200069193-20250410-D2025-116-DE
Date de télétransmission : 17/04/2025
Date de réception préfecture : 17/04/2025

MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	
	Claude	LEFEVER	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Fréderic	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	
	Didier	FROMENTIN		x	F. MARECHAL
	Agnès	DUPERRIER		x	I.DUBOIS
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	G. BRANCHY

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI**

Rapporteur : **Gérard BRANCHY**

La Communauté de Communes de la Dombes était déjà associée aux EPCI du périmètre d'animation dans le cadre du précédent PAEC. Il s'agit de poursuivre le travail en commun en accord avec les enjeux agro-environnementaux locaux et l'animer au mieux.

Sont concernés les EPCI suivants :

Grand Bourg Agglomération,
La Communauté de Communes Dombes Saône Vallée,
La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain,
La Communauté de Communes de Miribel et du Plateau,
La Communauté de Communes de la Côtière à Montluel.

A partir de 2024, le périmètre d'animation du PAEC de la Dombes englobe le site Natura 2000 de la Dombes et un périmètre plus large qui recoupe les zones humides et corridors de la Dombes.

Accusé de réception en préfecture
001-200069193-20250410-D2025-116-DE
Date de télétransmission : 17/04/2025
Date de réception préfecture : 17/04/2025

Les MAEC forfaitaires sont pilotées par la Région Auvergne Rhône-Alpes. Elles sont ouvertes sur l'ensemble du territoire régional et visent à accompagner la transition agroécologique des exploitations pendant 5 années. Deux mesures différentes sont animées par la CCD :

L'option Transition Stratégie Phytosanitaire,
L'option Transition Autonomie Protéique.

Le périmètre d'animation des MAEC forfaitaires recoupe encore plus largement le site Natura 2000 de la Dombes ainsi que les zones humides et corridors écologiques qui l'entourent.
Les conventions proposées ont pour objet de définir les modalités de partenariat entre la Communauté de Communes de la Dombes en tant qu'opérateur de ces programmes, et les structures partenaires. Elles précisent les obligations et responsabilités ainsi que les principales actions à mettre en œuvre. Elles visent à encadrer l'élaboration et l'animation du PAEC ainsi que la mise en œuvre des MAEC forfaitaires.

Les objectifs du partenariat :

- Monter les contrats et réaliser les diagnostics, plans d'action et plans de gestion utiles pour certaines MAEC,
- Transmettre à la structure partenaire le bilan des engagements pour son territoire,
- Suivre les contrats afin d'assurer la bonne mise en œuvre des mesures,
- Proposer des formations aux contractants adaptées aux MAEC engagées,
- Informer les partenaires en cas de contrôles réalisés sur l'opération,
- Présenter un bilan annuel technique et financier en comité de pilotage.

La Communauté de Communes de la Dombes propose à chaque partenaire une participation financière au prorata de la surface agricole du périmètre d'animation de chaque programme compris dans son territoire.

La clef de répartition pour l'élaboration et l'animation du PAEC :

EPCI concernés	**Pourcentage de SAU de la zone d'animation du PAEC par EPCI**	**Montant associé en 2024**	**Montant associé en 2025**
CC de la Dombes	64,99%	9 168,43 €	12 241,26 €
Grand Bourg Agglomération	12,59%	1 776,13 €	2 371,40 €
CC Dombes Saône Vallée	8,40%	1 185,03 €	1 582,19 €
CC de la Plaine de l'Ain	7,05%	994,58 €	1 327,91 €
CC de la Côtière à Montluel	5,40%	761,80 €	1 017,12 €
CC de Miribel et du Plateau	1,57%	221,49 €	295,72 €
Total	*100,00%*	***14 107,45 €***	***18 835,60 €***

La clef de répartition pour l'animation des MAEC forfaitaires :

Accusé de réception en préfecture
001-200069193-20250410-D2025-116-DE
Date de télétransmission : 17/04/2025
Date de réception préfecture : 17/04/2025

EPCI concernés	Pourcentage de SAU du périmètre d'animation par EPCI	Montant associé
Communauté de Communes Dombes Saône Vallée	14,52%	**1 815,00 €**
Communauté de Communes de Miribel et du Plateau	1,93%	**241,25 €**
Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain	10,75%	**1 343,75 €**
Communauté de Communes de la Côtière à Montluel	7,94%	**992,50 €**
Grand Bourg Agglomération	11,94%	*GBA porte elle-même l'animation des MAEC forfaitaires sur son territoire*
Communauté de Communes de la Dombes	52,92%	**Coût d'animation restant soit 8 107,50 €**
Total	*100,00%*	***12 500,00 €***

L'objet de la présente délibération est de valider les conventions de partenariat avec chaque EPCI.
La subvention du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire en 2024 et les subventions de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse en 2024 et 2025 permettent de couvrir en grande partie les coûts d'animation du PAEC. Pour les MAEC forfaitaires le financement est attribué directement aux exploitations agricoles engagées, le temps d'animation pour réaliser les diagnostics initiaux ne bénéficie pas de subvention.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver les conventions de partenariat qui seront passées avec les différentes structures partenaires impliquées,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer les conventions de partenariat et les documents associés.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide par 49 voix pour et 1 abstention :

- **D'approuver** les conventions de partenariat qui seront passées avec les différentes structures partenaires impliquées,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer les conventions de partenariat et les documents associés.

Ainsi fait et délibéré, le 10 avril 2025.

La Présidente,
Isabelle DUBOIS